



Maison.en indivision avant mariage

Par **magfan**, le **02/02/2014** à **22:08**

bonjour , je me suis pacse en 2005 et j ai achete une maison avec mon conjoint cette meme annee. il est precise achat en indivision 50-50 sur l acte de propriete qui est a nos 2noms. nous nous sommes maries en 2006. et la en 2014 nous divorcons. comment cela va se passer pour la maison. je precise que je suis la seule a payer l.emprunts, edf,gdf et taxe habitation.sur mon propre compte bancaire.mon mari ne paye que les fonciers. j ai depense beaucoup plus que mes 50 pour cents. v
j ai.un.emprunt de 20000 euros de maison et 8000 de travaux. j ai rembourse 24000 euros. la maison est estime a 110000 euros.merci pour votre aide

Par **aguesseau**, le **03/02/2014** à **00:58**

bjr,
si le bien a été acquis avant votre mariage, ce bien n'est pas dans la communauté mais il est un bien en indivision ou chacun possède 50%.
le titre prime la finance donc peu importe le financement la maison vous appartient moitié-moitié.
ce n'est pas vous qui avez remboursé le crédit ou autres frais c'est la communauté puisque dans le régime légal les gains et salaires sont communs.
cdt

Par **magfan**, le **03/02/2014** à **10:13**

pour moi je possede une creance sur lui vu que j'ai tout payé l'emprunt les charges les travaux . Nous n'avons aucun compte joint